



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Stationnement interdit Rue de l'Eau à Hobscheid

Le collège échevinal, lors de sa séance du 6 juin 2023, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Du mercredi, 7 juin 2023, à partir de 7h00 jusqu'au dimanche, 31 décembre 2023 inclus, tout stationnement dans la rue de l'Eau à Hobscheid est interdit, ceci sur le tronçon depuis son intersection avec la Grand-Rue jusqu'à la hauteur de la maison sise 1, rue de l'Eau.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 6 juin 2023
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu